

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE SEREIN

SAM.5



30 882 habitants

1 365 km²

370 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

Le bassin comprend de nombreux affluents en amont, très peu sur le reste du territoire. Le contexte général du Serein (pressions multiples et contexte hydrogéologique) en fait un des bassins versants les plus dégradés du bassin Seine amont.

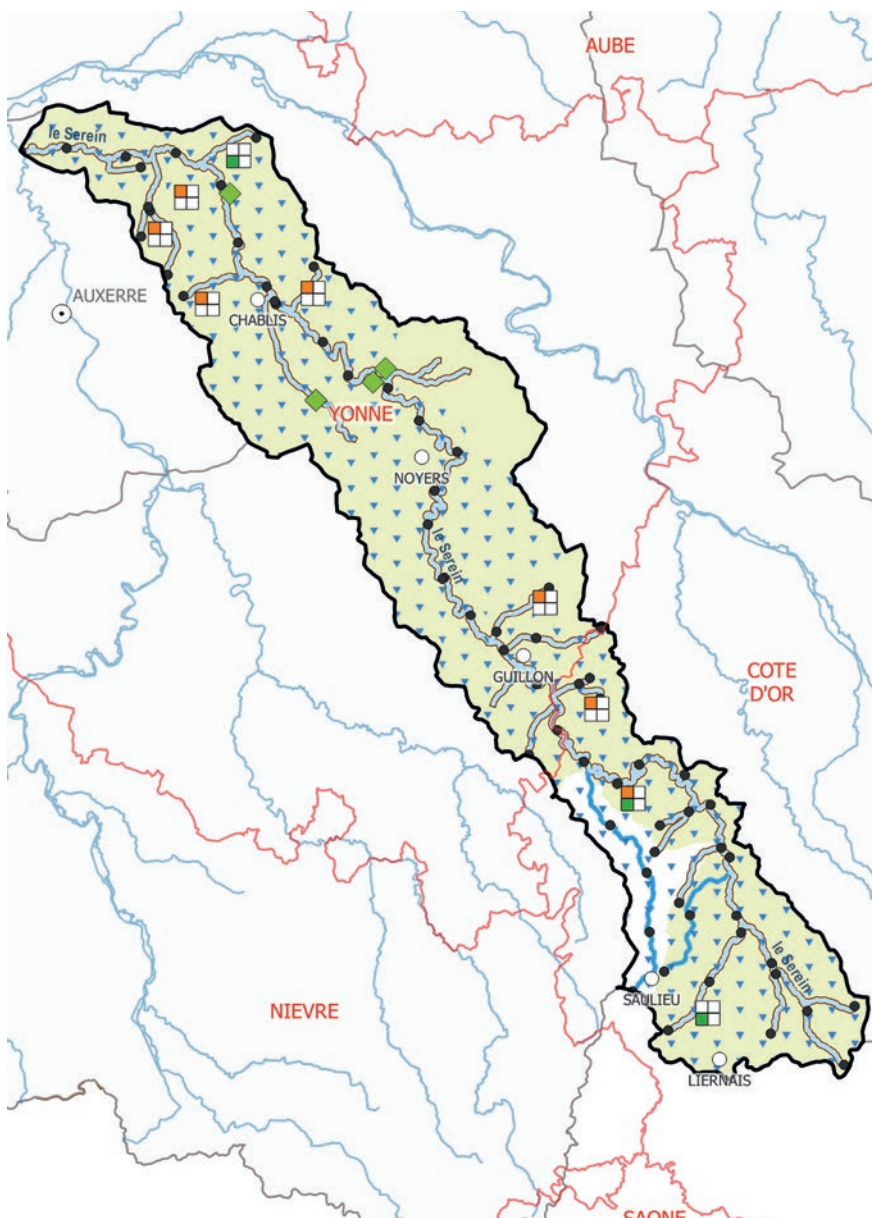
Les enjeux de fonctionnalité des cours d'eau sont présents et majeurs sur l'ensemble du bassin (100% des cours d'eau présentent un risque de dégradation ou de mauvais état hydromorphologique) : morphologie à l'aval sur les affluents (Vaucharme, Ouevre, Crioux...), présence de plans d'eau sur tout le bassin, d'obstacles à la continuité sur le Serein.

Les pressions sur la qualité de l'eau persistent malgré des améliorations : l'assainissement et la viti-viniculture restent impactant sur quelques cours

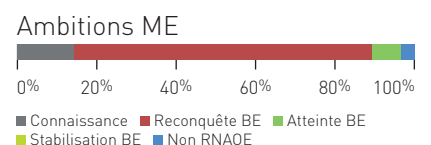
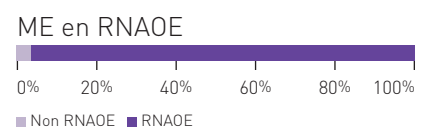
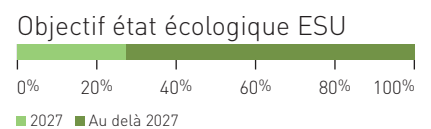
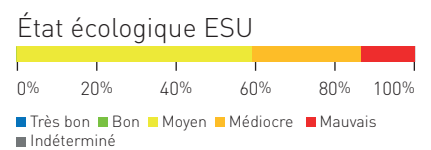
d'eau à faible capacité de dilution et les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates), mieux évaluées, augmentent et deviennent prépondérantes sur les secteurs en grandes cultures (en lien également avec la qualité des captages d'eau potable).

Les enjeux d'érosion / ruissellement se concentrent sur la zone médiane, viticole et en particulier sur les affluents du fait des faibles débits ou soumis aux phénomènes d'érosion ruissellement.

La préservation des prairies de fonds de vallées sur l'amont du bassin est également un des enjeux majeurs dans le contexte actuel de fragilisation de la filière élevage, tout comme le partage des ressources en période d'étiage sévère.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	22
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	7



SAGE nécessaire identifié dans le SDAGE

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
SEREIN

SAM.5

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	10				
ASS0401	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU	3				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	3				
ASS0502	Equiperment d'une STEP Hors Directive ERU	21				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	3				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	34				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	10				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	28				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	45				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	62				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	41				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	24				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	69				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	66				
MIA0401	Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	3				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	17				
Gestion de la ressource en eau						
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	66				
Gouvernance						
GOU0201	Mettre en place ou renforcer un SAGE	100				